



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****116<sup>e</sup> session**

Genève, 5-8 novembre 2024

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

**Propositions d'amendements aux annexes A et B de l'ADR :****Propositions diverses****Baudrier fluorescent – vêtements à haute visibilité****Communication du Gouvernement finlandais\*****I. Introduction**

1. À sa dernière session (115<sup>e</sup> session, avril 2024), le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses a adopté des amendements aux prescriptions relatives à la construction et à l'agrément des véhicules. La terminologie a été ainsi modifiée et il a donc été jugé nécessaire de modifier également les consignes écrites. Le paragraphe 45 du rapport du Groupe de travail sur sa 115<sup>e</sup> session (ECE/TRANS/WP.15/267) se lit comme suit :

*« Le Groupe de travail a noté qu'il conviendrait de modifier la terminologie utilisée dans les consignes écrites pour faire référence à la "mise hors tension des circuits électriques" au lieu du "coupe-circuit de batterie". Il a cependant été rappelé que les modifications fréquentes des consignes écrites n'étaient pas souhaitables et qu'il était préférable de grouper cette proposition d'amendement avec d'autres propositions pour prise en compte dans l'ADR 2027. Le Groupe de travail a invité les délégations qui avaient déjà fait des propositions de modifications depuis l'entrée en vigueur de la version actuelle (ADR 2017) à présenter à nouveau ces propositions à une prochaine session. ».*

2. Au 8.1.5.2 de l'ADR, il est prescrit que chacun des membres de l'équipage doit disposer d'un baudrier fluorescent. À la 101<sup>e</sup> session du Groupe de travail (novembre 2016, document informel INF.14), la Finlande avait soumis une proposition d'amendement visant à remplacer la référence à la norme EN 471 par une référence à la norme EN ISO 20471, laquelle proposition avait été adoptée. Dans le même temps, le Groupe de travail avait noté que les termes utilisés pour le baudrier fluorescent étaient différents dans les différentes versions linguistiques de l'ADR et qu'il conviendrait d'harmoniser les termes retenus éventuellement en reprenant les termes utilisés dans la norme EN ISO 20471.

---

\* A/78/6 (Sect. 20), tableau 20.5.



3. À l'époque, il n'y avait aucune volonté de modifier le texte, étant donné que le terme « baudrier fluorescent » devait également être modifié au 5.4.3.4 concernant les consignes écrites, qui faisait l'objet de modifications fréquentes. Il était prévu d'attendre que les consignes soient modifiées pour une autre raison pour procéder aux amendements. Maintenant, il semble qu'il convient de modifier le terme « coupe-circuit de batterie » dans les consignes, de sorte que la section sur le baudrier fluorescent peut être modifiée en même temps.

## II. Baudrier fluorescent – vêtements à haute visibilité

4. Selon les auteurs, la prescription vise à disposer de vêtements fluorescents appropriés, ou plutôt de vêtements qui rendent une personne facilement visible. Il semble qu'un vêtement fluorescent approprié pourrait être un baudrier ou un vêtement couvrant le torse et les bras, c'est-à-dire une veste ou un manteau ou tout autre vêtement approprié. Il apparaît que l'expression « vêtements à haute visibilité » est largement utilisée et figure également dans le titre de la norme EN ISO 20471.

## III. Propositions

5. Il est proposé de remplacer « baudrier fluorescent » par « vêtements à haute visibilité » comme suit :

Modifier le quatrième tiret de la première page des consignes écrites 5.4.3.4 comme suit (les modifications qu'il est proposé d'apporter figurent en caractères soulignés pour les ajouts et ~~biffés~~ pour les suppressions) :

« - Revêtir les ~~baudrier fluorescent~~ vêtements à haute visibilité et mettre en place comme il convient les signaux d'avertissement autoporteurs ; ».

Modifier le quatrième tiret de la dernière page des consignes écrites 5.4.3.4 comme suit (les modifications qu'il est proposé d'apporter figurent en caractères soulignés pour les ajouts et ~~biffés~~ pour les suppressions) :

« - ~~un baudrier fluorescent~~ un vêtement à haute visibilité; ».

Modifier le quatrième tiret du 8.1.5.2 comme suit (les modifications qu'il est proposé d'apporter figurent en caractères soulignés pour les ajouts et ~~biffés~~ pour les suppressions):

« - ~~Un baudrier fluorescent~~ Un vêtement à haute visibilité (semblable par exemple à celui décrit dans la norme EN ISO 20471) ; ».

## IV. Justification : sécurité et applicabilité

6. Cette proposition vise à clarifier la prescription en précisant que les vêtements à haute visibilité ne doivent pas nécessairement être un baudrier. En outre, les différentes versions linguistiques seront harmonisées. Aucun problème de sécurité n'est envisagé, car la proposition permet de clarifier les prescriptions existantes.

## V. Objectifs de développement durable

7. Cette proposition vise à promouvoir le respect des prescriptions de sécurité harmonisées applicables au transport des marchandises dangereuses. Elle vise à renforcer la sécurité des transports intérieurs de marchandises dangereuses et la sécurité au travail pendant ces transports, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 3, Bonne santé et bien-être (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge) et de l'objectif de développement durable n° 8, Travail décent et croissance économique (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous).

## **VI. Mesures à prendre**

8. Selon que le Groupe de travail accepte ou non cette proposition, la question doit être renvoyée pour information à la Réunion commune RID/ADR/ADN ou au groupe de travail permanent du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID). Cependant, dans le RID, une terminologie légèrement différente est utilisée (vêtements de signalisation).

---